



Arrêté du 31 JAN. 2018 portant délégation de signature pour la direction du réseau et des territoires de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD18006

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le décret du 10 février 2015 nommant M. Marc Abadie directeur à la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à M. Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Céline Senmartin, directrice adjointe du réseau et des territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de la direction, y compris :

1° Les contrats de crédit, documents relatifs à des titres financiers et toute convention de partenariat ;

2° Les actes de mutation d'actifs, les actes d'affectation hypothécaire, de nantissement de titres financiers et droits sociaux et toutes autres sûretés et garanties ainsi que l'ensemble des mainlevées totales ou partielles s'y rapportant ;

3° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires, ou de toutes autres entités, ayant ou non la personnalité morale, dont l'activité relève de la compétence de cette direction ;

4° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités visées au 3° du présent article ;

5° Les actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016.

M. Marc Abadie et Mme Céline Senmartin sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tout autre organe d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions et compétences de la direction du réseau et des territoires.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Abadie et de Mme Céline Senmartin, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés à l'article 1^{er} à Mme Sandrine Ducombs, directrice du département de l'appui à la performance de la direction du réseau et des territoires.

Mme Sandrine Ducombs est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance mentionnés au dernier alinéa de l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Abadie et de Mme Céline Senmartin, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de leur service ou département respectif de la direction du réseau et des territoires, à :

1° M. Yves Léonard, chargé de mission auprès du directeur du réseau et des territoires de la direction

du réseau et des territoires ;

2° M. Eric Dubertrand, directeur du département du pilotage et de l'appui au réseau de la direction du réseau et des territoires ;

3° Mme Elisa Vall, directrice du département de l'appui aux territoires de la direction du réseau et des territoires.

M. Yves Léonard, M. Eric Dubertrand et Mme Elisa Vall sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance mentionnés au dernier alinéa de l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Abadie et de Mme Céline Senmartin, délégation est également donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions dont il a la charge, à M. Xavier Roland-Billecart, conseiller expert en charge de la coopération décentralisée de la direction du réseau et des territoires, à l'exclusion des actes visés au 5° de l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Dubertrand, délégation est donnée à M. Benoît Léger, responsable du service des offres et de la stratégie territoriale de la direction du réseau et des territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de son service, à l'exclusion des actes visés au 5° de l'article 1^{er}.

M. Benoît Léger est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance mentionnés au dernier alinéa de l'article 1^{er}.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisa Vall, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de leur service respectif de la direction du réseau et des territoires, à l'exclusion des actes visés au 3° et au 5° de l'article 1^{er}, à :

1° M. Arnaud Daoudal, responsable du service des partenariats ;

2° Mme Gwenola Martin, responsable du service ingénierie et expertises territoriales ;

3° M. Michel-François Delannoy, directeur de la mission action cœur de ville ;

4° M. Guillaume Couarraze, responsable adjoint du service veille et conseils.

M. Arnaud Daoudal, Mme Gwenola Martin, M. Michel-François Delannoy et M. Guillaume Couarraze sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les organes de gouvernance mentionnés au dernier alinéa de l'article 1^{er}.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Ducombs, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de leur service respectif de la direction du réseau et des territoires, à l'exclusion des actes visés au 5° de l'article 1^{er}, à :

1° M. Bartolomé Basanta, responsable du service administration générale ;

2° Mme Pascale Mercier, responsable du service risques et conformité ;

3° Mme Virginie Robichon, responsable du service ressources humaines ;

4° M. Marc Sebire, responsable du service environnement de travail et assistance.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Abadie, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes mentionnés à l'article 1^{er}, dans la limite des attributions de leur direction régionale ainsi que celles relevant de la direction de la communication, du mécénat et de l'action culturelle, à :

1° Pour la direction régionale Antilles-Guyane, M. Pascal Hoffmann, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Margareth Gabriel-Régis, directrice régionale adjointe ;

2° Pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, M. Philippe Blanquefort, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Barbara Belle, directrice régionale adjointe, et Mme Catherine Barrot,

secrétaire générale ;

3° Pour la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, M. Antoine Bréhard, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Philippe Sarrette, directeur régional adjoint, et M. Xavier Janin, secrétaire général ;

4° Pour la direction régionale Bretagne, M. Gil Vauquelin, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Myriam Abassi, directrice régionale adjointe, et Mme Céline Moisant, secrétaire générale ;

5° Pour la direction régionale Centre-Val de Loire, M. Jean Luc Coopman, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian Baudot, directeur régional adjoint, et Mme Céline Moisant, secrétaire générale ;

6° Pour la direction régionale Corse, Mme Julie-Agathe Bakalowicz, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre Bignon, directeur régional adjoint, et, à l'exclusion des actes visés au 5° de l'article 1^{er}, à Mme Véronique Garcia, chargée de développement territorial prêt et investissement ;

7° Pour la direction régionale Grand Est, M. Patrick François, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Patrick de Rugeriis, directeur régional adjoint, et M. Charles du Dresnay, secrétaire général ;

8° Pour la direction régionale Hauts-de-France, Mme Gaëlle Velay, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Myriam Mahé-Lorent, directrice régionale adjointe, et M. Frédéric Bouteille, secrétaire général ;

9° Pour la direction régionale Ile-de-France, Mme Marianne Louradour, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François Elia, directeur régional adjoint, M. Roland Massuda, directeur régional adjoint, et M. Jean-Claude Daverdin, secrétaire général ;

10° Pour la direction régionale Normandie, Mme Florence Mas, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Isabelle Saffrey, directrice régionale adjointe, et Mme Caroline Bodier-Duval, secrétaire générale ;

11° Pour la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, Mme Anne Fontagnères, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Annabelle Viollet, directrice régionale adjointe, et M. Alain Paquin, secrétaire général ;

12° Pour la direction régionale Occitanie, M. Thierry Ravot, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier Camau, directeur régional adjoint, et M. Brice Paquet, secrétaire général ;

13° Pour la direction régionale Pacifique, M. Dominique Mirada, directeur régional et directeur des outre-mer ;

14° Pour la direction régionale Pays de la Loire, M. Philippe Lambert, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Chantal Nonnotte, directrice régionale adjointe et Mme Céline Moisant, secrétaire générale ;

15° Pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Richard Curnier, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Yannick Schimpf, directeur régional adjoint, et M. Didier Balme, secrétaire général ;

16° Pour la direction régionale Réunion-océan Indien, Mme Nathalie Infante, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christophe Loiseau, directeur régional adjoint.

Ces directeurs régionaux et, en cas d'absence ou d'empêchement, leur adjoint ou adjointe et leur secrétaire général(e) mentionnés au présent article sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tout autre organe d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions et compétences de leur direction régionale respective.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional dont ils relèvent, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions au sein de leur direction régionale d'affectation :

1° Pour la direction régionale Antilles-Guyane, à M. Christian Moutton, directeur territorial Guyane ;

2° Pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à M. Philippe Jusserand, directeur délégué Clermont-Ferrand et Mme Corinne Steinbrecher, directrice territoriale Isère et pays de Gex et, par intérim, directrice territoriale Savoie et Haute Savoie ;

3° Pour la direction régionale Bretagne, à M. Frédéric Noël, directeur territorial investissement Finistère, Côtes-d'Armor (Lanion et Guingamp) ;

4° Pour la direction régionale Grand Est, à Mme Laurence Dehan, directrice déléguée Strasbourg et Mme Christel Sanguinée, directrice déléguée Châlons-en-Champagne ;

5° Pour la direction régionale-Hauts-de-France, à Mme Brigitte Louis, directrice déléguée Lille ;

6° Pour la direction régionale Ile-de-France, à M. Arnaud de Cambiaire, directeur délégué en charge des financements et des services bancaires ;

7° Pour la direction régionale Normandie, à M. Christian Plattier, directeur délégué en charge du développement territorial ;

8° Pour la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, à M. Rémi Heurlin, directeur délégué Bordeaux et M. Patrice Bodier, directeur délégué Poitiers ;

9° Pour la direction régionale Occitanie, à Mme Anne-Laure David, directrice déléguée Toulouse ;

10° Pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, à M. Thierry Bazin, directeur délégué en charge du développement territorial, M. Fabien Ducasse, directeur territorial Côte d'Azur jusqu'au 14 février 2018 et M. Georges Faivre, directeur territorial Côte d'Azur à compter du 1^{er} mars 2018.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional dont ils relèvent, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés à l'article 1^{er}, à l'exclusion de ceux visés au 5°, dans la limite de leurs attributions au sein de leur direction régionale d'affectation :

1° Pour la direction régionale Antilles-Guyane, à :
M. Edouard Bonnin, directeur territorial Guadeloupe ;
M. Hubert Roche, directeur territorial Martinique ;
Mme Géraldine Boutroy-Pelletier, directrice territoriale bancaire ;

2° Pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à :
M. Christian Pascault, directeur territorial Cantal, Haute-Loire et Loire et, directeur territorial Drôme, Ardèche par intérim ;
Mme Pascale Pineau, directrice territoriale Puy-de-Dôme et Allier ;
Mme Mireille Faidutti, directrice territoriale couronne métropolitaine ;
M. Olivier Morel, directeur territorial Métropole Lyon ;
M. Eric Bulckaert, responsable des affaires régionales ;
M. Guillaume Bonneville, directeur territorial bancaire ;
Mme Maryline Mazières-Lagarrigue, directrice territoriale bancaire ;
M. Jean-Louis Boullu, responsable de l'appui au développement ;

3° Pour la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, à :
M. Cédric Aymonier, directeur territorial Bourgogne Sud ;

Mme Sophie Diemunsch, directrice territoriale Bourgogne Nord ;
M. Patrick Martin, directeur territorial Franche-Comté Nord ;
M. François Laigneau, directeur territorial Franche-Comté Sud ;
Mme Nathalie Gladoux, responsable universités, économie de la connaissance et PIA ;
M. Franck Taqui, responsable développement économique et cohésion sociale ;
M. Gérald Bolatre, directeur territorial bancaire ;
M. Philippe Blanc, directeur administratif et financier ;

4° Pour la direction régionale Bretagne, à :
M. Philippe Besson, directeur territorial prêt ;
M. Pascal Bérard, responsable développement économique
Mme Elodie Frefield-Ferré, directrice territoriale investissement ;
M. Dominique Maquiné, directeur territorial bancaire ;
Mme Claudie Tanguy, responsable stratégie et partenariats régionaux ;

5° Pour la direction régionale Centre-Val de Loire, à :
Mme Sylvie Mosnier, directrice territoriale Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Loiret ;
Mme Marina Mauclair, directrice territoriale Cher, Eure-et-Loir et Indre ;
M. Jean-Michel de Boisjolly, directeur territorial bancaire et responsable des affaires régionales ;

6° Pour la direction régionale Corse, à :
Mme Béatrice Hurey-Jarry, directrice territoriale bancaire ;
Mme Véronique Garcia, chargée de développement territorial prêt et investissement ;

7° Pour la direction régionale Grand Est, à :
M. Damien Augias, responsable des affaires régionales ;
Mme Isabelle Halb-Siener, directrice territoriale Bas-Rhin, hors Eurométropole, et pays de Bitche ;
M. Alexandre Schnell, directeur territorial Eurométropole ;
Mme Muriel Klingler, directrice territoriale Haut-Rhin ;
M. Cyril Mangin, directeur territorial Aube et Haute-Marne ;
M. Anthony Blais, directeur territorial Ardennes et Marne ;
M. Sébastien Fournet-Fayard, directeur territorial Moselle et Meuse ;
Mme Sandrine Labrosse, directrice territoriale Meurthe-et-Moselle et Vosges ;
Mme Patricia Rémond-Rémont, responsable offre et stratégie territoriale ;
Mme Véronique Bec, directrice territoriale bancaire ;
M. Philippe Crenner, directeur administratif et financier ;

8° Pour la direction régionale-Hauts-de-France, à :
M. Marc Levert, directeur territorial investissement ;
M. Stéphane Acquette, directeur territorial prêt ;
M. Joël Glad, directeur territorial bancaire ;
Mme Céline Coche-Dequeant, directrice territoriale investissement ;
M. Stéphane Lesert, responsable développement économique, cohésion sociale et économie de la connaissance ;
M. Matthieu Denis, directeur territorial bancaire par intérim ;
M. François Heiblé, directeur territorial prêt ;
M. Eric Naepels, responsable des affaires régionales ;
M. Jean-Paul Saltapé, directeur administratif et financier ;

9° Pour la direction régionale Ile-de-France, à :
M. Gilles Saly, directeur territorial grands comptes ;
M. Fabien Ducasse, directeur territorial grands comptes régionaux à compter du 15 février ;
M. François Pierucci, directeur territorial bancaire ;
Mme Caroline Cartallier, directrice territoriale Val-de-Marne et Seine-et-Marne ;
Mme Najoua Benfella-Masson, adjointe au directeur délégué en charge des financements ;
Mme Anne McQueen, directrice territoriale bancaire ;
Mme Camille Picard, directrice territoriale Seine-Saint-Denis et Val-d'Oise ;
M. Bertrand Pardijon, directeur territorial Paris et Essonne ;

10° Pour la direction régionale Normandie, à :
M. Jacques de Pesquidoux, directeur territorial littoral ;
M. Boubakeur Aibout, directeur territorial Axe Seine ;
Mme Sylvie Lemée-Rousseau, responsable des affaires régionales ;
M. Pascal Rouzier, responsable de l'appui au développement ;
M. Patrick Haloin, directeur territorial bancaire ;

11° Pour la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, à :
M. Arnaud Beyssen, directeur territorial Métropole ;
Mme Geneviève Puyau, directrice territoriale Pyrénées-Atlantiques ;
M. Jean-Paul Terren, directeur territorial Gironde, Landes et Lot-et-Garonne ;
M. Nicolas Joyeux, directeur territorial Creuse et Haute-Vienne ;
M. Zili Fu, directeur territorial Corrèze et Dordogne ;
M. Bruno Chaptal de Chanteloup, directeur territorial Charente et Charente-Maritime ;
M. Eric Lanau, directeur territorial bancaire à compter du 1^{er} mars 2018 ;
M. Emmanuel Lacroix, responsable des affaires régionales ;
M. Thierry Avesque, responsable de l'appui au développement investisseur ;
Mme Sandrine Penouil, responsable de l'appui au développement prêt ;
M. Benoît Fabre, directeur administratif et financier ;
Mme Brigitte Lenours, responsable ressources humaines et gestion des moyens ;
Mme Ghislaine Séjourné, directrice territoriale Vienne et Deux-Sèvres ;

12° Pour la direction régionale Occitanie, à :
M. Vincent Boursier, responsable de l'appui au développement et à la contractualisation ;
M. Gilles Le Héricy, directeur territorial Aude et Pyrénées-Orientales ;
M. Jean-Sébastien Saulnier d'Anchald, directeur territorial Hérault et Gard ;
M. Olivier Livrozet, directeur territorial Haute-Garonne (sauf sud) et Gers ;
Mme Emmanuelle Siri, directrice territoriale Ariège, Haute-Garonne Sud et Hautes-Pyrénées ;
M. Gilles Bonny, responsable des affaires régionales ;
M. Marc Guerrier de Dumast, responsable stratégie et partenariats régionaux ;
Mme Christine Pujol, responsable développement économique et cohésion sociale ;
Mme Isabelle Legay, responsable universités, économie de la connaissance et coordination PIA ;
Mme Anne Batt, directrice territoriale bancaire ;
Mme Caroline Dubois, directrice administrative et financière ;

13° Pour la direction régionale Pacifique, à :
M. Eric Pannoux, directeur territorial prêt, investissement et bancaire ;
M. Franck Lasade, directeur administratif et financier ;

14° Pour la direction régionale Pays de la Loire, à :
M. Anthony Barbier, directeur territorial investissements ;
M. Olivier Variot, directeur territorial prêt ;
M. Olivier Bourhis, directeur territorial investissement Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne ;
M. Stéphane Lafargue, directeur territorial bancaire et directeur territorial investissement Vendée ;

15° Pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, à :
M. Didier Sorel, directeur territorial métropole Aix-Marseille-Provence jusqu'au 28 février 2018 ;
Mme Christelle Assié, directrice territoriale Provence, Alpes, Méditerranée ;
Mme Karen Bouvet, directrice territoriale innovation/incubation/filiales ;
M. Christian Cariou, directeur territorial bancaire ;

16° Pour la direction régionale Réunion-océan Indien, à :
M. Philippe Mathieu, directeur territorial bancaire ;
M. Arnaud Meyer, directeur administratif et financier.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Abadie, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à l'exercice de la fonction d'autorité de certification et de la fonction d'organisme de paiement pour les programmes européens cofinancés par le fonds structurel FEDER, dans la limite de leurs attributions, à :

1° M. Pascal Hoffmann, directeur régional, pour la direction régionale Antilles-Guyane, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à :

M. Christian Moutton, directeur territorial Guyane ;
M. Edouard Bonnin, directeur territorial Guadeloupe ;
M. Hubert Roche, directeur territorial Martinique ;
Mme Géraldine Boutroy-Pelletier, directrice territoriale bancaire ;
Mme Margareth Gabriel-Régis, directrice administrative et financière ;

2° Mme Nathalie Infante, directrice régionale de la Caisse des dépôts et consignations, pour la direction régionale Réunion-océan Indien, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à :

M. Philippe Mathieu, directeur territorial bancaire ;
M. Christophe Loiseau, directeur territorial ;
M. Arnaud Meyer, directeur administratif et financier.

Article 12

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 31 JAN. 2018



Eric Lombard